

Dijon, le 27/11/2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ouverture dominicale des commerces de détail dans le département de la Côte d'Or

Afin de freiner l'épidémie de la covid 19, la fermeture des commerces ne répondant pas à une première nécessité a été décidée depuis le 30 octobre 2020.

Le réseau commercial a été, de ce fait, fragilisé, en dépit des aides importantes de l'État.

Dans le cadre des mesures d'adaptation du confinement annoncées par le Premier ministre le 26 novembre dernier, Fabien SUDRY, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte d'Or, a décidé à titre exceptionnel d'autoriser les commerces de détail du département à ouvrir les cinq derniers dimanches de l'année 2020, c'est à dire le 29 novembre et les 6, 13, 20 et 27 décembre 2020.

Cette mesure permettra aux commerçants de retrouver une activité plus normale mais aussi de favoriser une meilleure régulation des flux de fréquentation.

Bien évidemment, ces dispositions devront s'accompagner du respect strict par les commerces des distances et mesures barrières.

**Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfecture de la Côte-d'Or
Service régional et départemental de la
communication interministérielle**

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04
53, rue de la Préfecture
21 000 DIJON

www.cote-dor.gouv.fr
[www.prefectures-regions.gouv.fr/
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)



@Prefet21_BFC



@Prefet21.BFC